



Groupement Régional Alimentaire de Proximité



Groupement coopératif d'entrepreneur·es

Grap = Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)
= Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE)

○ LE SECTEUR

- Filière **alimentaire biologique** (circuits-courts, agriculture paysanne, agroécologie) **SAUF** activités amont de production agricole ou élevage
- **Distribution et Transformation uniquement**

○ PROJETS

- collectifs ou individuels
- urbains, ruraux ou en périphérie urbaine

○ LE PÉRIMÈTRE DE GRAP

Environ 150 km autour de Lyon avec des ajustements par territoire : Rhône, Drôme/Ardèche, Loire/Haute-Loire, Savoie/Haute-Savoie/Isère



Après 11 ans, Grapp c'est une soixantaine d'activités autonomes...

31 épiceries

dont épiceries mixtes

(salon de thé / restaurant)



7 bars / restaurants / traiteurs



21 activités de transformation artisanale

Chocolat, boulange, café, bière, fabrication de steaks végétaux, de mélanges culinaires, torréfaction de graines, ...



Et d'autres métiers...

Vente de vin aux professionnel·les



**Des prestations d'accompagnement sur
des projets alimentaires**

**Atelier de fabrication de repas pour les
crèches**

Goût'Chou
Et les crèches redécouvrent le goût !

Lucile Giquel
Accompagnement



Après 11 ans d'activité, Grap c'est :

- 255 personnes en contrat au 31/12/2023 (hors extras)
- 63% de femmes
- 23 M€ de CA en 2023 (Activités intégrées + associées)

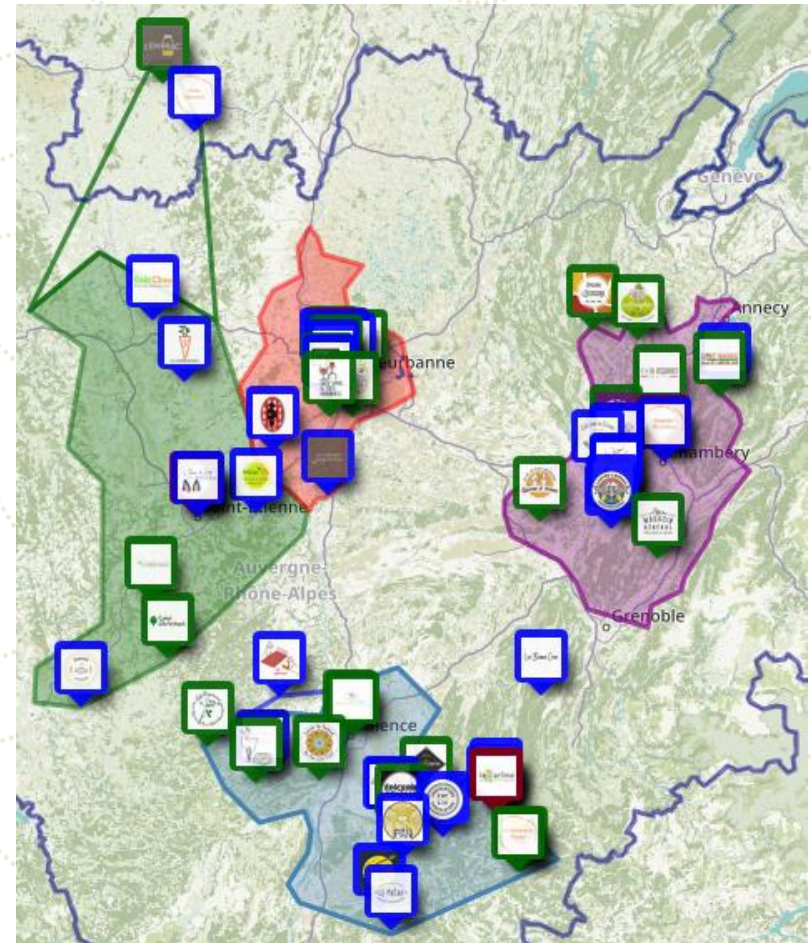
Plus de chiffres dans [notre étude d'impact 2023](#)

Les activités de Grap

En septembre 2024 :

- 65 activités
- 31 épiceries, 29 transformations, 5 activités de conseil
- 19 Grand Lyon
- 21 Drôme - Ardèche
- 16 Savoies + Isère + Ain
- 8 Loire - Haute-Loire + Saône-et-Loire

- 26 activités intégrées
- 39 activités associées
 - 22 coopératives
 - 11 SARL ou SAS
 - 6 associations



[Voir la carte en ligne](#)

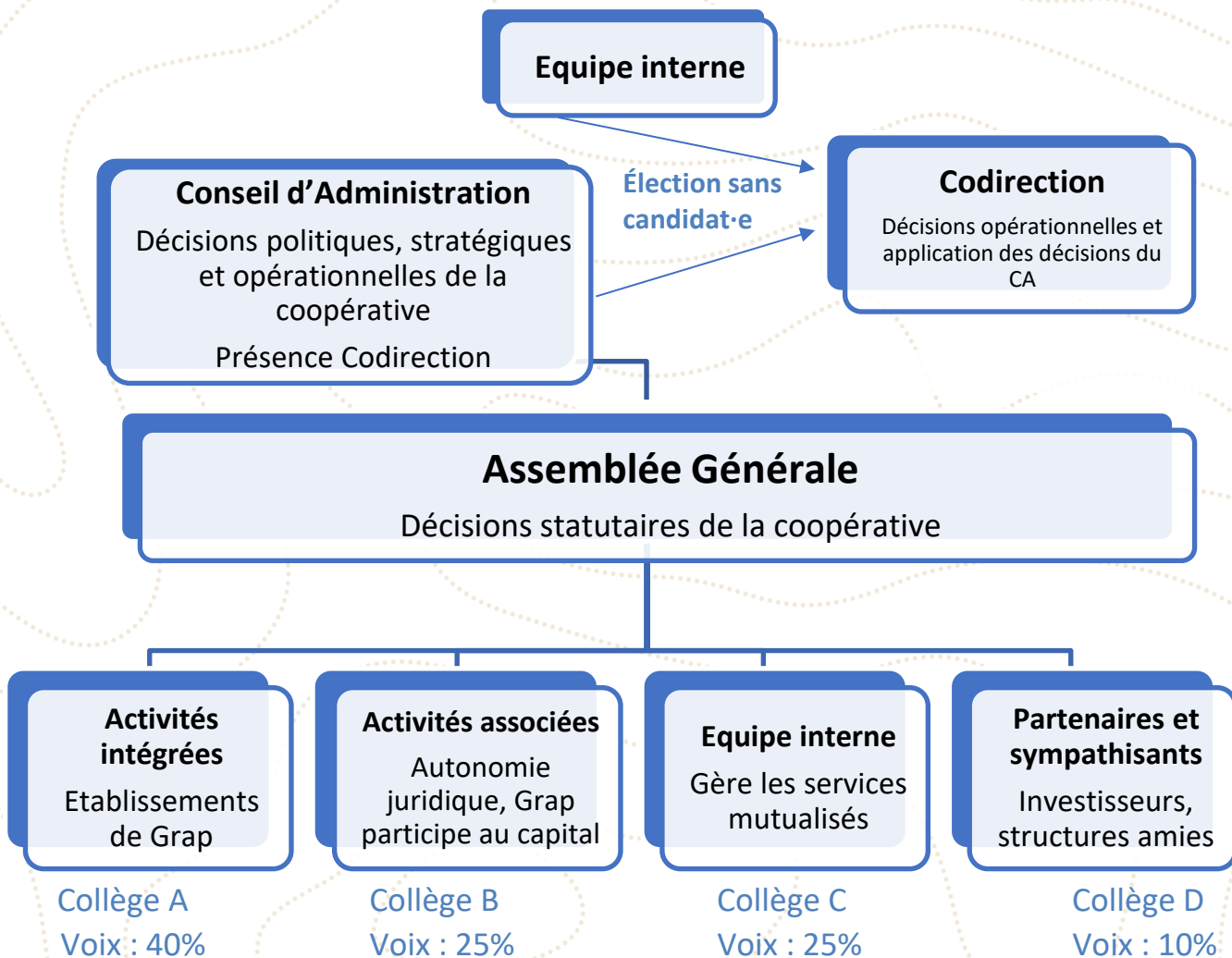
L'équipage

21 personnes s'occupent des services de la coopérative :

- **Social** : 3 personnes
- **Compta** : 6 personnes
- **Accompagnement** : 7 personnes
- **Informatique** : 3 personnes
- +
- **Communication** : 1 personne
- **Logistique** : 1 personne



La prise de décision



Vote au consentement
grâce à un système de
cartons de couleur

Activité intégrée :
1 voix par membre de
l'activité

Activité associée :
1 voix pour toute
l'activité

La vie coopérative

Séminaire 2 fois par an

- Assemblée générale
- Ateliers de travail
- Temps festifs pour se réunir

Groupes de Travail

- par territoires, métiers ou thématiques transversales
- participation basée sur le volontariat
- peuvent avoir un pouvoir de décision pour la coopérative

Des temps coopératifs sont rémunérés pour susciter l'engagement et ne pas trop impacter les activités.



Objectifs

- ⇒ faire vivre la coopérative au quotidien
- ⇒ maintenir les liens entre les membres
- ⇒ travailler ensemble à l'amélioration continue de Grap

Les services de Grap

Suivi administratif

Social-RH

Informatique

Accompagnement
métier

Logistique

Formations

Communication

Services comptables (activités intégrées)

COMPTABILITÉ

- Saisie comptable des factures
- Rapprochements bancaires
- Aide au suivi des paiements client
- Paiement factures fournisseurs (si activité intégré)
- Inscription impôt.gouv et déclaration fiscal (TVA, impôt, taxes....)
- Lien entre le logiciel de caisse Odoo et le logiciel comptable EBP
- Suivi administratif divers (compte en banque, assurance...)

SUPPORT À L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

- Production d'état pour faciliter l'analyse de l'activité par l'accompagnateur
- Préparation des bilans en lien avec l'expert comptable (obligation légale)
- Participation au rdv de présentation et analyse des comptes annuels avec l'expert et l'accompagnateur

ÉCHANGE RÉGULIER AVEC LES ACTIVITÉS :
soutien, contrôle, réponses au questions diverses

Pôle Social

PRODUCTION DE LA PAIE

- Fiches de paie
- Gestion des accidents de travail, maladie...
- Déclarations fiscales & sociales
- Accords d'intéressement

GESTION DU PERSONNEL

- Contrats de travail
- Inscription à la médecine du travail et à la mutuelle
- Suivi prise en charge formation

ADMINISTRATIF

- Suivi des inscriptions aux caisses sociales

Services informatiques

Libre / Open-source

LOGICIEL DE GESTION D'ENTREPRISE

Achat/Vente → Gestion de stock → Comptabilité

- - Commande fournisseurs
- - Bon de livraison
- - Facturation client

Point de vente pour épicerie / restaurants / boulangeries etc.

- - Impression tickets, affichage client
- - Gestion du vrac, des codes barres
- - Étiquetage des produits etc

Gestion des prix, des marges facilités

Analyse métier : reporting top vente, fréquence en magasin etc.

[Détails de l'univers Odoo](#)

→ PARAMÉTRAGE, FORMATION, 1ÈRE JOURNÉE, SUIVI, DÉVELOPPEMENT EN CONTINU etc.

The Odoo logo consists of a purple circle followed by the word "odoo" in a grey, lowercase, sans-serif font.

Services informatiques

OUTILS DE COMMUNICATION

- Aide à la mise en place des outils libres Framasoft (création de sondages, canaux de discussion, ...)
- Création d'adresses mails professionnelles



LOGICIEL DE GESTION DOCUMENTAIRE

- Gestion documentaire nuage.grap.coop
- Documentation collaborative librairie.grap.coop



Prestations en communication

Nouveauté
2024

Communication globale

- Audit et plan de communication
- Identité visuelle – logo et charte graphique

Communication digitale

- Création ou refonte de site web
- Réseaux sociaux (conseil en gestion des réseaux sociaux et création de contenus)
- Newsletter

Communication papier et presse

- PLV : signalétique, affichage, étiquettes, ...
- Création de supports de communication (affiche, communiqué de presse, ...)

L'accompagnement métier

Suivi d'activité

- Accompagnement de gestion avec un·e chargé·e d'accompagnement
- Elaboration et suivi de tableaux de bord
- Aide à l'élaboration de prévisionnels de l'activité

Stratégie

- Réflexion stratégique
- Développement de l'activité (déménagement, agrandissement, nouvelle activité...)

RH

- Aide à l'organisation de l'équipe
- Suivi embauche et recherche d'associé.es

Veille technique et réglementaire sur le métier

Dé-centrale d'achat Logistique mutualisée

- Achats communs de produits en circuit court pour développer le lien avec les producteur·ices à proximité des activités de la coopérative
 - Commande groupée auprès du/de la producteur·ice
 - Plusieurs livraisons par mois dans les activités selon un calendrier mensuel des tournées
- Ce service est facultatif. Grap est un groupement d'activités indépendantes : personne n'impose le choix des fournisseurs !



Coolivri, comment ça fonctionne ?

1



Les épicièr·es de Grap commandent des produits sur la plateforme web. Chaque fournisseur et fournisseuse reçoit un bon de commande unique qui détaille la commande de chaque épicerie.

2



Les fournisseurs et fournisseuses livrent en un seul point et facturent chaque épicerie individuellement. Elles et ils choisissent le lieu le plus simple d'accès entre l'épicerie qui a centralisé les commandes ou les espaces de stockage de Grap.

3



Le camion Coolivri prend le relais et réalise des tournées de livraisons dans les épiceries. Dans chaque point de vente, il livre les produits commandés et repart avec d'autres produits à distribuer.

Chaque fournisseur ou fournisseuse participe à hauteur de 5% du chiffre d'affaires HT des produits transportés sur l'année. Par exemple, pour 10 000 € HT de produits vendus dans Grap, le service lui coûtera 500 € HT/an.

Synergies opérationnelles

Commandes groupées et livraison entre activités

Remises fournisseurs

Formations métiers ou gestion d'entreprise (vin, gestion financière..)

Prestations groupées, remplacements en cas d'empêchement

Débouchés facilités pour les transformateurs

Partage et retours d'expériences

Négociations avec les partenaires et souscripteurs

Groupe de travail thématiques

Mutualisation de véhicule, de frais (salons par ex) et d'outils de travail

Mutualisation de moyens humains pour les temps forts (inventaires, salons, ...)

Le cahier des charges

CRITÈRE	CAHIER DES CHARGES
Appros bio	Min 80% (sauf restau-traiteur 50%)
Appros GMS	Max 5%
OGM	Interdits
Epiceries	Vrac = min 25% du CA
Resto-traiteur	Au moins 1 offre végétarienne
Echelle de salaires	1 à 3 max Salaire max = 5 x Smic
Présence des salarié-es au capital	Obligatoire pour les projets > 3 ans et > 3 ETP y compris en SAS ou SARL

Le cahier des charges

Circuits courts et circuits moyens

Nous avons décidé de remplacer la notion de circuits courts par la notion de circuits courts et moyens, pour plus de praticité au contrôle.

Nous avons ajouté les activités de Grap dans les circuits moyens, dans l'objectif également de favoriser les échanges intra-coopérative.

FAMILLE DE PRODUITS	% des achats et circuits courts et moyens
Vins et bières	70%
Viande	50%
Légumes	20%
Fruits	20%
Fromage	40%
Pain	80%

Où vous en êtes ?

À l'étape d'idées

- **Réorientation vers les structures adaptées** : Alter Incub', Ronalpia, CRESS, Anciela, CIDFF, Adie, France Active, Positive Planet, CCI, Activ'Créa, ... Nous contacter pour avoir une liste

À l'étape de projet

- **En fonction de l'avancement** :
 - Réorientation vers les structures adaptées
 - Accompagnement ante-crédation : appui de Grap sur devis pour finaliser le montage de projet

Business plan en main

- **Soutien et facturation « sur-mesure »** : finalisation du dossier de financement, accompagnement aux formalités juridiques et administratives de création d'entreprise (env 1j)
- **Passage devant le Conseil d'Administration** de Grap qui décide de l'entrée du projet dans Grap
- **Mise en lien avec nos partenaires** (banques, fournisseurs, assurance, Urscop...)

En production

- Entrée comme activité **associée** ou **intégrée** soumise à la contribution coopérative
- Mise en place des services pour l'activité



L'accompagnement ante-cr ation

AVANT D EMARRAGE DE L'ACTIVIT 

Lorsqu'un projet int gre la coop rative, un minimum d'accompagnement de la part de l'accompagnateur·ice est requis pour :

- **finaliser le montage du projet si besoin** (juridique, financier, offre commerciale, ...)
- **si le montage du projet est finalis ** : au minimum harmoniser le travail r alis  par les porteur·ses de projet avec les outils de Grap, relecture des documents et pr visions financi res, validation du travail effectu  avant passage devant le conseil d'administration, ...

Cet accompagnement ante-cr ation se fait sur devis :

Co t : 700  HT / jour.

Dur e : entre 1 et 3 jours selon l'avancement du projet.

Comment intégrer Grap ?

Activité intégrée (CAE)

Pas de personne morale autonome
activité soumise aux statuts de Grap et pas de pouvoir de signature ni de paiement

établissement secondaire de Grap si bail commercial

Projet souhaitant bénéficier de tous les services de Grap

investissement limité au démarrage

Statut Entrepreneur salarié (contrat CAPE / CESA)

Entreprise associée

Grap est associé minoritaire à 10% minimum : forme juridique du type SCIC, SCOP, SAS, SARL...

Projet souhaitant être indépendant mais participer à la dynamique collective et bénéficier des services de Grap

Projet souhaitant bénéficier de services mais impliquant un investissement important
(= isolement du risque financier dans une structure juridique dédiée)

Comment intégrer Grap ?

Le forfait à l'entrée

Il se situe entre 300 et 800 € en fonction des options choisies :

CAS POSSIBLES	FORFAIT A L'ENTRÉE
Acti intégrée <u>sans</u> point de vente	300 €
Acti intégrée <u>avec</u> point de vente	550 €
Acti associée <u>sans</u> point de vente	550 €
Acti associée <u>avec</u> point de vente	800 €

Il couvre une partie des tâches effectuées par l'équipe interne au moment du démarrage de l'activité (qui sont financées à plus de 50 % par la mutualisation) :

- La mise en place du plan comptable
- La formation des personnes aux procédures comptables
- Création des dossiers « sociaux » et affiliation aux différentes caisses (mutuelle santé, retraite, prévoyance...)
- Création de la base de données informatique
- Formation des personnes à la prise en main du logiciel + présence le jour de l'ouverture
- Paramétrage et installation du matériel

Le financement de la mutualisation

Le taux de base de la contribution coopérative

La contribution coopérative finance le coût des services mutualisés. Elle est calculée sur le Chiffre d’Affaires (CA) dégagé par le projet et se paie chaque mois à partir du 1 euro de CA.

CA (milliers d’euros HT)	De 0 à 50k	De 50 à 150k	De 150 à 300k	De 300 à 600k	Plus de 600k
	7% de (CA-0)k	7% de (50-0)k	7% de (50-0)k	7% de (50-0)k	7% de (50-0)k
		3,5% de (CA-50)k	3,5% de (150-50)k	3,5% de (150-50)k	3,5% de (150-50)k
			2,5% de (CA-150)k	2,5% de (300-150)k	2,5% de (300-150)k
				1,5% de (CA-300)k	1,5% de (600-300)k
					1,25% de (CA-600)k

Supplément pour les activités intégrées : +0,5 %

Exemple épicerie en activité associée, 140k€ de CA annuel :

$$\begin{aligned}
 &7\% \text{ de } (50-0)\text{k} \quad 7\% \text{ de } 50\text{k} \quad = 3\,500 \\
 &+3,5\% \text{ de } (140-50)\text{k} + 3,5\% \text{ de } 90\text{k} \quad = 3\,150 \quad = 6\,650\text{€}
 \end{aligned}$$

Le plancher de la contribution

Un plancher et un plafond viennent encadrer ce calcul de contribution.

Le **plancher** de la contribution coopérative est déterminé en fonction :

- du nombre de mois d'ancienneté de l'activité dans la coopérative
- du nombre de personnes ou d'ETP (Equivalent Temps Plein = 35h/semaine)

PERIODE	Montant du plancher
Année 1	100€ / mois / <u>personne</u>
Année 2	200€ / mois / ETP
Année 3 et +	250€ / mois / ETP

Plancher minimal avant ouverture

Pour les activités en création, un « plancher minimal » de

30€ / personne / mois est dû entre le moment où l'entreprise est créée (ou la date de signature du CESA/CAPE) et le moment où elle génère son 1er euro de CA.

Le plafond de la contribution

Le plafond est déterminé en fonction :

1. de la **masse salariale brute (MS) annuelle** pour les activités qui rémunèrent les porteur·ses de projet

Type d'activité	Montant du plafond
Activité intégrée	25 % de la MS brute
Activité associée	22 % de la MS brute

2. du **nombre d'ETP** pour les activités qui ne peuvent pas encore rémunérer les porteurs et porteuses de projet (ou seulement certain·es), le plafond de la contribution est déterminé en fonction du nombre d'ETP (35h/semaine)

Période	Plafond / an / ETP qui ne se paie pas Activité intégrée	Plafond / an / ETP qui ne se paie pas Activité intégrée
Année 1	12,5% x Smic annuel brut	11% x Smic annuel brut
Année 2	18,75% x Smic annuel brut	16,5% x Smic annuel brut
Année 3	25% x Smic annuel brut	22% x Smic annuel brut

Exemple de contribution

Exemple :

- activité associée, Année 3
- 250k€ de CA annuel, 2 ETP
- Masse Salariale de 37k€

Le calcul de base

250k€ de CA annuel :

7% de (50-0)k	7% de 50k	= 3 500
+3,5% de (150-50)k	3,5% de 100k	= 3 500
+2,5% de (250-150)k	2,5% de 100k	= 2 500
		= 9 500€

Le plancher

Année 3 et 2 ETP :

250€ / mois / ETP

Soit 500€ par mois

Soit **6 000€** annuel

Le plafond

Activité associée :

22% de la MS brute

Soit 22% de 37k

Soit **8 140€** annuel

Contribution réelle

Le plancher est inférieur au calcul de base donc on retient le calcul de base (6 000€ < 9 500€)

Le plafond est inférieur au calcul de base donc on retient le plafond (9 500€ > 8 140€)

La contribution réelle est de **8 140€**.

Le processus d'entrée

- **Premier rdv accompagnement (gratuit)** suivi ou non d'une prestation antécréation.
 - **Passage en commission d'entrée** devant des administrateurs du CA (au minimum 3 admin et un.e DG) afin de présenter votre projet.
 - Pour passer en commission, il faut préparer **une note de présentation du projet** et des **éléments financiers** (selon un format prédéfini).
 - La commission dure 40 minutes dont 15-20 minutes de présentation de votre projet et 15-20 minutes de questions/réponses.
 - Suite à la commission d'entrée, si le projet est accepté un courrier d'admission est envoyé. Le projet peut être accepté en l'état, accepté sous conditions, ou refusé.
 - Les critères de choix sont en lien avec **l'adhésion au projet politique de GRAP, la viabilité technique et économique du projet, la capacité de la personne à entreprendre et les synergies potentielles avec les autres activités de Grap.**
- > [FAQ porteur de projet](#) & [grille de critères](#) & [parcours d'entrée](#) dans Grap



Faire partie de Grap ...

c'est bien plus qu'accéder à des services mutualisés !

C'est faire partie d'un **collectif d'entrepreneur-es** qui partagent la même vision de l'alimentation durable et de l'entrepreneuriat, les **mêmes valeurs** et qui ont envie de rassembler leurs forces pour **construire ensemble un modèle de société plus résilient, plus solidaire, plus respectueux de l'humain et du vivant.**

C'est faire partie d'un **réseau** de femmes et d'hommes qui ont la même activité que moi pour **me sentir moins seul** dans mon projet, et qui sont **solidaires** entre eux/elles.

C'est **recevoir** de l'aide, des connaissances et des témoignages de la part d'entrepreneur-es qui sont passé-es par les mêmes étapes que moi, et c'est aussi donner de l'énergie à la coopérative en retour pour **faire vivre ce collectif.**

C'est prendre part à une **gouvernance partagée et horizontale**, qui s'exerce à travers mon droit de vote en assemblée générale mais aussi à travers les différents groupes de travail ou encore ma participation au conseil d'administration en tant qu'administrateur-ice.

Contacts

Vous portez un **projet dans l'alimentation durable** sur le territoire ?

Vous souhaitez **essaier le modèle de Grap** sur d'autres régions ?

Vous avez une question, une suggestion ?

Nos coordonnées

3 grande rue des Feuillants 69001 LYON

contact@grap.coop 09 72 32 33 17

Retrouvez nous sur : [notre site](#),
[Facebook](#), [LinkedIn](#)

La suite ?

- Aller voir une activité de Grap en service
- Envoyer ses documents de présentation à l'équipe de Grap

Séance d'information collective gratuite

La coopérative Grap compte plusieurs partenaires financiers :

GRAND LYON
la métropole

 **VILLE DE LYON**

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

 Cofinancé par
l'Union européenne


FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



**LA FRANCE
S'ENGAGE**

